



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N° DEL072-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport annuel d'activité du Syndicat
intercommunal des eaux de la région grenobloise
(SIERG) sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2012.**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise (SIERG) doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise (SIERG).

Conclusions : Les conseillers municipaux prennent acte du rapport à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI